

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN941

présenté par

Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 32

À la troisième phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« sans délai »,

les mots :

« , sans délai, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.